

PETAZZONI Thomas  
Appartement A11  
5, allée des Tamaris  
31770 Colomiers  
Tel: 05-34-39-24-03  
E-mail: thomas.petazzoni@enix.org

Sandra Woehling  
U.F.C Que Choisir  
233, Boulevard Voltaire  
75011 Paris

Colomiers, le 27 avril 2006,

Madame,

Dans le cadre de l'appel à témoignage concernant l'achat d'un ordinateur sans logiciel, je souhaitais vous faire part de mon expérience avec le constructeur informatique Dell.

Je suis utilisateur de Logiciels Libres, et en particulier du système d'exploitation GNU/Linux depuis l'année 2000 environ. J'utilise exclusivement ce système d'exploitation avec des Logiciels Libres sur tous mes ordinateurs, à mon domicile et sur mon lieu de travail, et n'ai aucune utilisation d'autres systèmes d'exploitation propriétaires.

Le 23 juin 2005, j'ai fait l'achat d'un ordinateur portable *Dell Latitude D410* par l'intermédiaire du site du constructeur. La configuration proposée était livrée d'office avec le système d'exploitation Microsoft Windows XP. Il n'était pas possible de commander l'ordinateur sans ce système d'exploitation, et j'ai donc acquis l'appareil avec ce système.

Une fois l'appareil reçu, j'ai refusé le contrat de licence qui m'était présenté au démarrage, considérant les termes de celui-ci comme inacceptables (comme dans de nombreux logiciels propriétaires). J'ai alors immédiatement effacé le contenu du disque dur pour y installer le système d'exploitation GNU/Linux, qui s'y trouve toujours aujourd'hui.

Le 30 juin 2005, j'ai donc fait parvenir au constructeur Dell une lettre [1] par recommandé avec accusé de réception afin de demander le remboursement du système d'exploitation vendu de force avec l'appareil alors que je n'en avais pas l'usage. Pour cette lettre, j'ai pris exemple sur la lettre envoyée par un autre consommateur ayant pu obtenir, au terme d'une longue

procédure [2], un remboursement du système d'exploitation Microsoft Windows de la part du constructeur Dell.

Malgré la réception de l'accusé de réception du recommandé, une relance par l'intermédiaire du site Web du constructeur, puis une relance téléphonique n'ayant rien donné, je n'ai jamais eu de retour concernant mon courrier. À ce jour, le système d'exploitation Microsoft Windows que l'on m'a forcé à acheter est toujours sous emballage plastique et ne m'a pas été remboursé. L'ordinateur, quant à lui, fonctionne à merveille avec un système d'exploitation GNU/Linux.

En espérant que ce témoignage pourra vous être utile, et permettra de faire avancer la lutte contre la vente forcée de logiciels, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, mes sincères salutations,

Thomas PETAZZONI

[1] <http://thomas.enix.org/pub/dell/lettre-dell1-pub.pdf>

[2] <http://www2.aful.org/sections/wikis/detaxe/Reussie2>